

CHARTRE DE PARRAINAGE

LE PARRAIN/LA MARRAINE

M/Mme

Par cet accord de parrainage, s'engage à accueillir, écouter et accompagner

M/Mme

Dans sa démarche d'insertion professionnelle selon l'une des modalités suivantes :

- Un parrainage « régulier »

Cette forme la plus classique de parrainage se traduit par des rencontres régulières entre le chercheur d'emploi et le parrain/marraine. Le parrain/marraine accompagne et conseille le chercheur d'emploi en apportant un regard extérieur sur sa recherche d'emploi et sur son projet professionnel.

- Un parrainage « ponctuel »

Cette forme d'engagement propose un accompagnement ponctuel du chercheur d'emploi en le conseillant sur son projet professionnel. Cela se traduit par l'organisation de visites d'entreprise, d'entretiens de validation du projet professionnel mais également par la participation à des rencontres « métiers » organisées par les partenaires de l'opération.

- Un parrainage « immersion »

Il s'agit de proposer un stage en immersion au chercheur d'emploi, d'une durée de 5 jours à 1 mois. Cela lui permettra de confirmer son projet professionnel et d'acquérir certaines compétences nécessaires pour pouvoir prétendre au métier choisi.

LE FILLEUL/LA FILLEULE

M/Mme

Par cet accord de parrainage, s'engage à :

- Mener une recherche d'emploi effective
- Formuler clairement ses besoins et ses attentes
- Informer son parrain/marraine, ainsi que son référent, des démarches effectuées et accepter d'en discuter
- Effectuer un bilan du parrainage

Signatures :

Le filleul/la filleule

Le parrain/la marraine

Mairie de Paris

ANDRH IDF